

Public : Enseignants cycles 1, 2 et 3

Référent de l'animation : Mickaël GAS – mickael.gas@dddec85.org

CONTEXTE

L'intelligence artificielle s'invite progressivement dans notre quotidien, dans nos écoles et dans nos pratiques professionnelles. Loin de remplacer le rôle de l'enseignant, elle peut devenir un outil précieux pour enrichir la préparation des séquences pédagogiques, diversifier les approches didactiques, alléger certaines tâches répétitives et favoriser une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des élèves.

Dans le cadre d'une pédagogie attentive à chacun, en cohérence avec les valeurs de l'enseignement catholique, cette animation propose de découvrir comment les outils d'intelligence artificielle générative (comme ChatGPT ou d'autres plateformes IA) peuvent aider les enseignants à concevoir des séquences pédagogiques plus inclusives, créatives et différenciées.

Elle s'inscrit également dans la dynamique de la Conception Universelle des Apprentissages (CUA), permettant à chacun d'accéder aux savoirs selon ses besoins et ses particularités.

Cette animation s'adresse aux enseignants des trois cycles de l'école primaire, sans prérequis technique, dans une approche collaborative, concrète et centrée sur les besoins du terrain.

Les Aeliers pédagogiques

OBJECTIFS

- Découvrir les possibilités offertes par l'IA générative pour la préparation pédagogique : conception de séquences, création de supports, formulation d'exercices, différenciation pédagogique.
- Explorer des usages pédagogiques de l'IA, en lien avec les valeurs éducatives de l'EC.
- Articuler l'usage de l'IA avec les principes de la CUA, pour répondre aux besoins diversifiés des élèves.
- S'initier à la production d'outils concrets (visuels, fiches, scénarios pédagogiques, ressources adaptées) avec l'IA.

MODALITÉS



Mercredi 19 novembre 2025



9h00 - 12h15



La Roche sur Yon
(à définir)



animé par Mickaël GAS, chargé de mission référent numérique, une enseignante et un chef d'établissement



30 personnes
amximum



INSCRIPTION

Avant le 22 septembre 2025